

L'avocate d'Ahed Tamimi accuse ses interrogateurs de harcèlement sexuel

Middle East Monitor – 4 avril 2018



La Palestinienne Ahed Al-Tamimi, 16 ans, comparaît devant le tribunal après avoir été placée en détention par les soldats israéliens à Ramallah en Cisjordanie, le 28 décembre 2017 (Issam Rimawi/Anadolu Agency – 4 avril 2018).

L'avocate israélienne Gaby Lasky qui défend l'adolescente palestinienne Ahed Tamimi a accusé les enquêteurs de harcèlement sexuel, a rapporté hier *Arab48.com*.

Lasky a déposé plusieurs plaintes contre les interrogateurs pour harcèlement sexuel verbal et physique, mais elle indique qu'aucune enquête n'a encore été ouverte sur aucune de ses plaintes. Elle a qualifié cela de « *violation flagrante de la loi* ».



« Liberté pour Ahed Tamimi, Journée internationale de la Femme » (Sabaaneh/MiddleEastMonitor)

Dans sa plainte, l'avocate indique que l'un des interrogateurs a questionné Ahed d'une manière inconvenante pour une jeune fille mineure, ce qui équivaut à du harcèlement sexuel.

Le même interrogateur a dit à Tamimi qu'il arrêterait ses parents et les interrogerait si elle ne répondait pas à ses questions.

Lasky déclare également que, bien que Tamimi soit une jeune fille, elle a été interrogée simultanément par deux hommes, sans la présence d'une femme dans la pièce, ni même d'un interrogateur spécialisé dans les interrogatoires de mineurs.

« Ceci prouve que le système d'application de la loi (israélien) empiète sur les droits des mineurs palestiniens » précise Lasky dans sa plainte contre le procureur général israélien.

Des journalistes du *Daily Beast* ont indiqué avoir regardé une vidéo exclusive de l'interrogatoire de Tamimi divulguée ce dimanche, celle-ci montre que l'adolescente aurait enduré deux heures d'interrogatoire le 26 décembre. L'un des interrogateurs lui a dit : « Tu as des yeux d'ange », puis a

essayé de lui expliquer qu'elle était comme sa sœur qui
« *dépense tout son argent en vêtements* ».

Selon *Al-Araby Al-Jadeed*, le harcèlement et les abus sexuels, incluant le viol, sont couramment utilisés par les autorités israéliennes pour humilier et torturer les prisonniers palestiniens, hommes et femmes.

Elle a déclaré le mois dernier, avant que le tribunal accepte la négociation sur la peine (le plaider coupable), qu' « *il n'y a pas de justice sous une occupation et que ce tribunal est illégitime* ».

Traduction : JPP pour l'Agence Média Palestine

Source: [Middle East Monitor](#)